



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS

Direction des Politiques Interministérielles  
Bureau de la Coordination

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

## RECUEIL SPÉCIAL n° 82 – 15 décembre 2015

Le Recueil des Actes Administratifs sous sa forme intégrale est consultable en Préfecture, dans les Sous-Préfectures ainsi que sur le site Internet de la Préfecture ([www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr))

<b>DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE DU PAS-DE-CALAIS.....</b>	<b>3</b>
Arrêté en date du 16 novembre 2015 portant validation du conseil citoyen de la ville d' HARNES (quartier prioritaire de la Cité Bellevue QP N °062023).....	3
<b>DIRECTION DES POLITIQUES INTERMINISTÉRIELLES.....</b>	<b>3</b>
Modificatif n° 2015-65-159 en date du 14 décembre 2015 à l'arrêté préfectoral accordant délégation de signature à M. Vincent MOTYKA, en qualité de directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Nord – Pas-de-Calais.....	3
Arrêté en date du 7 décembre 2015 portant nomination d'un régisseur de recettes auprès de la circonscription de sécurité publique de Berck sur Mer.....	4
<b>DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU PAS-DE-CALAIS.....</b>	<b>4</b>
Décision en date du 9 décembre 2015 portant subdélégation de signature aux personnes placées sous l'autorité de M. Matthieu DEWAS, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais, en matière d'ordonnancement secondaire.....	4
Décision en date du 9 décembre 2015 portant délégation de signature aux personnes placées sous l'autorité de M. Matthieu DEWAS, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais, en matière de procédures fiscales.....	5

---

---

## DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE DU PAS-DE-CALAIS

---

- Arrêté en date du 16 novembre 2015 portant validation du conseil citoyen de la ville d' HARNES (quartier prioritaire de la Cité Bellevue QP N °062023)

VU la loi N° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine posant les principes de la réforme de la politique de la ville ;

VU le décret N° 2014-767 du 3 juillet 2014 du Conseil d'Etat fixant la méthode de délimitation des contours des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;

VU la circulaire du 15 octobre 2014 du ministre de la ville, de la jeunesse et des sports déclinant les modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville ;

VU le décret N° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains ;

VU le cadre de référence des conseils citoyens de juin 2014 ;

Considérant la demande de validation du conseil citoyen formulée par le Maire de Harnes auprès de madame la Préfète du Pas-de-Calais le 12 octobre 2015.

Arrête

ARTICLE 1 : Désignation des membres du conseil citoyen

\* collège des habitants : 6 représentants titulaires et 0 suppléant

Membres titulaires volontaires :

liste

- Monsieur Patrick Vlamynck, né le 6/07/1957, 2 rue de Ligny 62440 à Harnes
- Monsieur Reynald Hourriez, né le 8/01/1973, 58 rue de Chateau Salins à Harnes
- Monsieur Mathias Delannoy, né le 16/12/1986, 7 résidence Barrois Immeuble Ornain à Harnes
- Madame Murielle Blondel, née le 29/02/1964, 2 rue de Mirecourt à Harnes
- Madame Déborah Druon, née le 20/09/1988, 4 rue du Brier à Harnes
- Madame Sandra Baillez, née le 10/02/1978, 54 rue de l'Eglise à Harnes

\* collège des acteurs locaux : 5 représentants titulaires et 0 suppléant

liste

- Monsieur Nicolas Skrzypezak, né le 14/06/1979, association de Gestion d'Actions Citoyennes à Harnes
- Monsieur Francis Gauthier, né le 17/09/1950, Confédération Nationale du Logement à Harnes
- Madame Lynda Kebbas, née le 18/08/1978, association Harnes aux Citoyens à Harnes
- Monsieur Pascal Courier, né le 3/08/194, association Judo Club à Harnes
- Madame Anne Marie Simmonds, née le 3/11/1955, Club de Prévention « Avenir des Cités » à Harnes

ARTICLE 2 : Fonctionnement interne

Le conseil citoyen devra élaborer un règlement intérieur. Il s'inscrit dans le cadre fixé par le contrat de ville, et précise son rôle ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement.

ARTICLE 3 : Portage du conseil citoyen.

Il appartient aux membres de définir collectivement le statut ainsi que les modalités d'exercice démocratique du conseil.

ARTICLE 4 : Renouvellement

La durée du mandat des membres du conseil citoyen et les modalités de renouvellement des membres doivent être définies. Le renouvellement, total ou partiel des membres du conseil citoyen peut être prévu. Cela peut notamment se réaliser à l'occasion de l'actualisation, le cas échéant, du contrat de ville.

ARTICLE 5 : M. le Secrétaire général de la Préfecture du Pas-de-Calais est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Signé

La Préfète

Fabienne BUCCIO

---

## DIRECTION DES POLITIQUES INTERMINISTÉRIELLES

---

BUREAU DE LA COORDINATION

- Modificatif n° 2015-65-159 en date du 14 décembre 2015 à l'arrêté préfectoral accordant délégation de signature à M. Vincent MOTYKA, en qualité de directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Nord – Pas-de-Calais

Article 1er : Les dispositions de l'article 1er de l'arrêté préfectoral précité n° 2015-65-95 en date du 2 mars 2015 sont complétées ainsi qu'il suit :

« Article 1er : Délégation est donnée à M. Vincent MOTYKA, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Nord – Pas-de-Calais, à l'effet de signer, en ce qui concerne le département du Pas-de-Calais, et dans le cadre de ses attributions et compétences, toutes décisions, documents et correspondances dans les matières suivantes :

---

I-2 ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL : Risques - Air - Eau - Déchets - Sols pollués

A - Pollution, nuisances et risques des installations classées

---

5°) Instruction des dossiers de demande d'autorisation unique :

- courriers de consultation et réception des avis ou accords des services intéressés lors de l'analyse de la complétude et de la régularité (dont la DDTM, le STAP, l'ABF, la Défense, la DGAC, le CNPN et les opérateurs radars),
  - courrier d'information du pétitionnaire sur le caractère non complet ou non régulier de son dossier
  - courrier de demande de compléments au pétitionnaire dans un délai fixé
  - courrier d'information du pétitionnaire sur le caractère recevable de son dossier
  - courrier de transmission de l'avis de l'autorité environnementale
- 

le reste sans changement. »

Article 2 – Le secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais et le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Nord – Pas-de-Calais, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Signé  
La Préfète  
Fabienne BUCCIO

- 
- Arrêté en date du 7 décembre 2015 portant nomination d'un régisseur de recettes auprès de la circonscription de sécurité publique de Berck sur Mer

ARTICLE 1er : M. Pierre LAPOSTOLLE, brigadier de police, est nommé régisseur de recettes auprès de la Circonscription de Sécurité Publique de Berck sur Mer.

ARTICLE 2 : Conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté ministériel du 13 février 2013, un ou plusieurs mandataires pourront être désignés par le régisseur après avis du chef de la circonscription de sécurité publique de Berck sur Mer.

ARTICLE 3 : Le régisseur titulaire est dispensé de la constitution d'un cautionnement mais percevra toutefois l'indemnité de responsabilité.

ARTICLE 4 : L'arrêté préfectoral du 25 juin 1999 nommant un régisseur de recettes auprès de la Circonscription de Sécurité Publique de Berck sur Mer est abrogé.

ARTICLE 5 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais et le Directeur Départemental des Finances Publiques du Pas-de-Calais sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Directeur Départemental de la Sécurité Publique ainsi qu'à l'intéressée et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Signé  
le Secrétaire Général,  
Marc DEL GRANDE

---

## **DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU PAS-DE-CALAIS**

---

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

- 
- Décision en date du 9 décembre 2015 portant subdélégation de signature aux personnes placées sous l'autorité de M. Matthieu DEWAS, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais, en matière d'ordonnancement secondaire

Article 1er :

L'article 1-6 de la décision de subdélégation de signature du 16 février 2015 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'État, est modifié comme suit :

à Mme Paule MORIVAL, à Mme Valérie COURCOL et à Mme Sabine BALTRUKOWICZ, du Service Urbanisme, pour la liquidation sous l'applicatif ADS 2007 des taxes d'urbanisme vers CHORUS.

Article 2 :

La présente décision de subdélégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Pas-de-Calais.

Signé  
Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer  
Matthieu DEWAS

- 
- Décision en date du 9 décembre 2015 portant délégation de signature aux personnes placées sous l'autorité de M. Matthieu DEWAS, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais, en matière de procédures fiscales

Article unique :

Délégation de signature est donnée, à effet d'établir, liquider, et mettre en recouvrement la taxe d'aménagement et le versement pour sous-densité, à :

Madame Sophie CLÉMENT-ZIZA, cheffe du Service urbanisme

Madame Paule MORIVAL, responsable du bureau de la fiscalité au sein du Service urbanisme

Madame Valérie COURCOL, responsable adjointe du bureau de la fiscalité au sein du Service urbanisme

Le secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais et le directeur départemental des territoires et de la mer du Pas-de-Calais sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Pas-de-Calais.

Signé

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer

Matthieu DEWAS